

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

### RENCONTRE DES MEMBRES

LE MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2022

18 h 30, École de la Passerelle

Local du personnel

---

### PROCÈS-VERBAL

Présences : Mesdames

- Nathalie Amyot
- Sarah Audet-Therrien
- Sophie Baron
- Sonia Bonneville
- Jessica Bouchard
- Sunny Breuil
- Isabelle Cyr-Boudreau
- Marie-Ève Deschênes, substitut
- Johanne Hébert
- Marie-Hélène Leclerc
- Marie Mougnet
- Koralie Tanguay
- Sabrina Thériault

Absence : Marc-André Fournier

---

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Après vérification du quorum, madame Johanne Hébert procède à l'ouverture de la réunion à 18 h 29. Madame Bouchard souhaite également la bienvenue.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Jessica Bouchard procède à la lecture de l'ordre du jour.

CE-2022-12-01 L'adoption de l'ordre du jour est proposée par madame Sunny Breuil.

3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 2 novembre 2022

Madame Sabrina Thériault propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 2 novembre 2022.

CE- 2022-12-02

4. Suivi au procès-verbal de la rencontre du 2 novembre 2022

Madame Hébert nous fait le suivi du point 12 – consultation des élèves

Madame Avoine, psychoéducatrice, a fait remplir aux élèves du 1<sup>er</sup> cycle avec l'aide de l'éducatrice spécialisée et la titulaire la consultation « Ma vie à l'école ». D'ailleurs, elle viendra nous présenter les résultats à notre prochaine rencontre, en février.

5. Questions du public

Madame Thériault se demande la raison pour laquelle le service de garde fournit un repas à l'enfant sans aviser le parent lorsqu'il arrive un accident. Madame Hébert nous

informe que la procédure habituelle n'a pas été appliquée dans ce cas d'exception. Jusqu'à maintenant, les parents étaient facturés via le service de garde pour des plats en cas d'accident avec le lunch de leur enfant. Désormais, il est convenu qu'en cas d'accident ou qu'un enfant oublie son repas, le service de garde remettra la facture à la direction qui paiera avec le budget alimentaire.

CE- 2022-12-03 Adopté à l'unanimité.

### **Objets d'information**

#### 6. Titulaires, spécialiste et psychologue

Marie Mougenet, psychologue, mentionne qu'elle a rencontré tous les enseignants et s'est assurée de faire le suivi auprès des élèves qui en avaient besoin. Son mandat est d'évaluer les élèves, de faire des suivis et d'accompagner les enseignants.

Madame Koralie Tanguay se demande la raison pour laquelle les rencontres pour l'élaboration des plans d'intervention n'ont pas lieu en début d'année. Madame Hébert souligne qu'elle fait des suivis personnalisés à chacun des enseignants avant la rentrée scolaire. On doit laisser le temps aux enseignants de mettre des mesures en place et de permettre à l'élève de s'adapter. D'ailleurs, selon le CSSDN, la première rencontre du plan d'intervention devrait se faire avant le mois de décembre et une autre à la fin de l'année.

Si un parent a des questions, il devrait toujours prendre le temps de discuter avec la titulaire en début d'année, selon mesdames Mougenet et Hébert.

Mesdames Caroline Buteau et Marie-Hélène Leclerc informent l'assemblée des activités prévues avant les fêtes. D'ailleurs, un courriel a été acheminé à tous les parents. De son côté, madame Sophie Baron mentionne avoir suivi un cours de secourisme d'une durée de 16 heures.

#### 7. Suivi financier

Madame Hébert nous fait le suivi budgétaire de notre école. Elle nous présente les chiffres et nous mentionne qu'il y aura une variante entre aujourd'hui et mai 2023.

#### **Fonds 0 : immobilisation**

Fonds dédié à l'informatique et à l'achat de biens et meubles. Ce fonds est non récupéré à la fin de l'année. Il est prévu d'acheter deux TV interactives pour l'École Notre-Dame.

#### **Fonds 4 : mesures ad hoc et allocations supplémentaires**

Ce fonds est consacré aux services directs à l'élève. Surplus de prévu à la fin de l'année.

#### **Fonds 5 : conseil d'établissement**

Ce fonds est voué au fonctionnement du CÉ. Les deux autres postes budgétaires qu'on y retrouve sont le fonds à destination spéciale et le fonds cour d'école. Ils sont gérés conjointement avec les membres du CÉ.

#### **Fonds 6 : école et centre**

Ce budget sert au fonctionnement de l'école. Une cible est fixée pour ce fonds et les surplus sont récupérés.

### **Fonds 7 : activités autofinancées**

C'est le vendant à l'élève pour les effets scolaires.

### **Fonds 8 : service de garde**

Les revenus de ce fonds sont principalement basés sur la fréquentation, c'est-à-dire la facturation aux parents, les subventions EHDA pour les élèves ayant un code de difficulté et les subventions du MELS.

### **Fonds 9 : activités spéciales**

Ce fonds est destiné aux activités spéciales à l'école.

#### 8. Élèves en plein air, neurones santé

Madame Marie-Hélène Leclerc mentionne se servir de la classe extérieure deux à trois fois par semaine. Un horaire sera établi afin de permettre à tous les groupes de vivre cette expérience, et ce, autant à l'École de la Passerelle qu'à l'École Notre-Dame. Les élèves sont vraiment contents et les enseignantes apprécient beaucoup cette classe. Madame Sophie Baron nous informe d'un projet de piste d'hébertisme que l'équipe fera dans la cour d'école. Il y a plusieurs étapes à franchir avant de le réaliser. D'ici Noël, le projet sera soumis au CSSDN. Si tout va bien, ce projet sera réalisé à l'été 2022-2023. À l'École Notre-Dame, une demande a été faite au ministère pour l'aménagement de la cour de récréation.

### **Objets d'approbation**

#### 9. Parascolaire 2023

Madame Nathalie Amyot propose des activités parascolaires aux parents, sur la période du dîner. Madame Hébert nous présente le fichier explicatif. Les activités offertes sont :

- Soccer pour les élèves de 5 à 8 ans ;
- Danse « Hip-Hop » pour tous les élèves.

Les inscriptions commenceront le 15 décembre et se termineront le 10 janvier. Puisqu'il y a un maximum d'inscription, c'est le premier arrivé, premier servi.

Il y aura un total de 7 cours pour le soccer et 8 cours pour la danse. En cas de tempête, le cours sera reporté à la fin de la session.

Voici l'horaire proposé :

- École Notre-Dame : soccer - du 9 janvier au 27 février 2023  
danse - du 20 janvier au 31 mars 2023
- École de la Passerelle : soccer - du 11 janvier au 22 février 2023  
danse - du 24 janvier au 21 mars 2023

Les parents ayant un compte en souffrance ne pourront pas inscrire leurs enfants à ces activités.

L'enfant inscrit ne sera jamais forcé d'assister au cours. Il pourra rejoindre son groupe habituel au service de garde, et ce, en tout temps. Le parent devra fournir un repas

froid. Madame Amyot devra vérifier s'il y a un minimum d'inscriptions pour que l'activité ait lieu.

CE-2022-12-04 Madame Sophie Baron approuve les activités parascolaires.  
Adopté à l'unanimité.

10. Journées pédagogiques du 30 janvier, 17 février, 3, 7 et 8 mars

Avec le surplus du service de garde, on propose de facturer 10 \$ en moins à chacun des élèves qui s'inscriront aux journées pédagogiques du 30 janvier, du 17 février et du 3 mars. Voici les activités prévues :

- 30 janvier : Studio party time
- 17 février : Stade Honco
- 3 mars : Cinéma des Chutes
- 7 mars : Échecs
- 8 mars : Aquaterre
- 9 mars : Masques Matto

Pour la semaine de relâche, notre école sera jumelée à l'École Saint-Louis-de-France. Seul, le service de garde de la Passerelle sera ouvert. Il n'y aura pas de sondage effectué auprès des parents, comme par les années passées.

CE-2022-12-05 Madame Jessica Bouchard approuve les activités proposées lors des journées pédagogiques.  
Adopté à l'unanimité.

**Objet d'adoption**

11. Gestion des surplus au service de garde pour l'année scolaire 2022-2023

Madame Hébert a rencontré le directeur des services financiers en présence de madame Nathalie Amyot, responsable du service de garde.

Pour le moment, il y a un surplus de 57 561 \$ au poste budgétaire du service de garde.

Raisons du surplus : hausse des allocations des élèves réguliers ;

calcul ministériel qui s'est fait autrement pour l'année scolaire 2022-2023 ;

ouverture des classes 4 ans ;

...

Proposition de la direction :

1. Ajout de service en éducation spécialisée après l'école pour mieux répondre aux besoins des élèves ;
2. Réduction de 10 \$, par enfant, à la facturation lors de l'inscription des trois premières journées pédagogiques (30 janvier, 17 février et 3 mars 2023) ;
3. Diminution de la dette de 50 % du montant de 57 561 \$ ;
4. Achat de nouveaux jeux éducatifs.

Suggestion de madame Bouchard de réunir les deux écoles et faire une activité rassembleuse pour les élèves.

CE-2022-12-06 Madame Sarah Audet Therrien adopte la gestion du surplus au service de garde.  
Adopté à l'unanimité.

### **Objets de rapports**

12. Rapport de la Présidente

Madame Bouchard explique avoir reçu beaucoup de commentaires concernant l'anglais et les faibles résultats scolaires des élèves sur le 1<sup>er</sup> bulletin. Madame Hébert mentionne que l'enseignante d'anglais enseignait en Ontario à des élèves ayant pour langue première l'anglais. Cette dernière est dorénavant accompagnée par une conseillère pédagogique et une enseignante mentore.

Madame Bouchard est fière d'avoir instauré la nouvelle politique et insiste sur le fait que ça vaut la peine de s'investir au Conseil d'établissement des Petits-Cheminots, d'apporter de nouvelles idées et faire des changements.

13. Rapport de la responsable au comité de parents

Madame Audet-Therrien mentionne que nous ne recevrons plus les faits saillants puisque le tout est déjà noté dans les procès-verbaux.

14. Rapport de la responsable de l'OPP

Madame Thériault a pris l'information au sujet de la conférence d'Andréanne Martin, nutritionniste. Madame Martin est prête à adapter sa conférence à nos besoins et à notre nouvelle politique alimentaire. Quant à la conférence de Madame Labriski, elle est plus chère.

L'assemblée décide de choisir la conférence de madame Martin au coût de 1 330 \$. On lui proposera les 20, 21 ou 22 février, à 19 h. La conférence durera 45 minutes et sera suivie d'une période de questions de 15 minutes. Madame Thériault s'occupera de confirmer la date avec cette dernière.

CE-2022-12-07 L'assemblée vote à l'unanimité.

Madame Hébert mentionne avoir fait un gain de 3 000 \$ avec la campagne de financement Perfection. De plus, nous avons reçu deux dons totalisant 1 200 \$. Certains membres mentionnent leur insatisfaction par rapport au coût des articles et que ces derniers n'étaient pas en lien avec Noël.

Madame Bouchard a parlé à un membre de photo Repensée pour les photos scolaires 2023-2024. Un choix sera à faire à savoir si nous voulons une photo de groupe ou une mosaïque-école ? L'assemblée choisit la photo de groupe. Mme Bouchard nous tiendra au courant pour la signature du contrat.

CE -2022-12-08 Adopté à l'unanimité

Notre dernière campagne de financement en février sera avec la compagnie Ketto. Aussi, les membres de l'OPP commencent à préparer les campagnes de financement pour la prochaine année scolaire et débudent la préparation du pique-nique de fin d'année. Sept enseignantes sont prêtes à s'impliquer et tout le personnel est heureux de participer à cette activité.

15. Rapport de la responsable du service de garde

Les factures sont envoyées le 15 de chaque mois.

16. Rapport de la direction

Madame Johanne Hébert ajoutera 30 % de service en orthopédagogie pour les élèves ayant des besoins particuliers.

À l'École de la Passerelle, le vestiaire et le plancher seront refaits à l'été 2023. Une armoire sera également installée dans le vestiaire pour du rangement supplémentaire et la peinture sera refaite. Les vestiaires de la classe de mesdames Lysanne et Andrée seront placés à la bonne hauteur. Les huches de la classe de maternelle 4 ans arriveront également à la bonne hauteur.

Pour ce qui est de l'École Notre-Dame, le plancher du vestiaire devra être refait. Un mur de rangement dans le local du service de garde sera ajouté ainsi que dans la classe de maternelle 4 ans. Il y aura l'ajout de 12 huches pour les élèves de cette classe.

La période d'inscription se tiendra du 30 janvier au 10 février pour les élèves du préscolaire 5 ans et du primaire. Quant aux inscriptions du préscolaire 4 ans, les parents auront jusqu'au 17 mars 2023.

À ce jour, il est prévu d'avoir deux classes de maternelle 4 ans. Pour ouvrir une classe, un minimum de six élèves est nécessaire.

Un comité a été formé pour l'élaboration du projet éducatif et l'équipe travaille actuellement sur le contexte interne et le contexte externe. Il sera effectif en janvier 2024.

Il y a un grand manque de personnel, surtout au service de garde.

Dans les dernières semaines, nous avons remarqué une augmentation d'élèves malades à l'école.

17. Levée de l'assemblée

Tous les sujets prévus à l'ordre du jour étant épuisés, madame Bouchard procède à la levée de l'assemblée à 21 h.

Adopté à l'unanimité.

---

Jessica Bouchard  
Présidente

---

Johanne Hébert  
Directrice